

COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 janvier 2023 A 20H30.

L'an deux mille vingt trois, le 19 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 14/01/2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Hervé GOUILLON, Florian COLLEY

Excusés : , Charlotte POUDEROUX

Secrétaire : Sébastien PINZETTA

**Validation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022 ;
vote pour à l'unanimité**

informations

Caserne des Pompiers

Mathieu Antoine confirme que la caserne des pompiers à Saint Véran va être libéré très prochainement. Un appel à candidature va être lancé pour une mise en location.

Jean Pierre IMBERT ne souhaite pas qu'il soit créé un bail commercial. Mathieu ANTOINE précise effectivement que la location sera donné à titre précaire.

DELIBERATIONS

Mathieu ANTOINE informe le conseil municipal qu'il retre les délibérations 8 (convention avec Astro Queyras) et 9 (extension budget annexe maison du soleil)

1- Demande subvention travaux réfection toiture Bouticari

Mathieu ANTOINE rappelle que la couverture en bardeau de mélèze du bâtiment dit « le Bouticari » doit être refaite.

La dépense est évaluée à 24368 euros HT

Afin d'amortir les frais de cette opération, M. le maire propose aux conseillers de déposer une demande de subvention auprès du département des Hautes alpes, à hauteur de 50% soit 12 184 euros.

Vote Pour à l'unanimité

2- Convention d'adhésion au service « sage bâtiment bâtiment de la maison du soleil.

Mathieu ANTOINE rappelle que le Syme 05 accompagne la commune dans la connaissance des consommations des équipements communaux et éviter l'effet rebond de l'effacement des gains énergétiques des rénovations par une dérive des usages.

L'objet de la convention annexée a pour but de suivre et piloter la consommation de la Maison du Soleil.

L'installation permettra également d'intégrer la télérelève sur les réservoirs d'eau potable qui sont équipés en compteurs et capteurs communiquant.

L'adhésion au service sage Bâtiment comprend le cout du matériel payable en une fois ou étalée selon les modalités de la convention.

Vote POUR à l'unanimité

3- Adhésion au comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales

le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Afin de satisfaire aux obligations légales et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité, Mathieu ANTOINE propose l'adhésion de la commune au CNAS

Vote Pour à l'unanimité

4- Report du transfert de la comptabilité en nomenclature M57 en 2024

Mathieu ANTOINE rappelle aux membres du Conseil municipal que, lors de la réunion du 20 JUIN 2022, ils avaient adopté le passage de la comptabilité de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023. Délibération n° 20-06-2022-8. Suite à un problème technique au centre des finances publiques d'Embrun et des difficultés de transfert qui en découlent, Monsieur le Percepteur a proposé de reporter cette échéance en 2024.

Considérant qu'en effet il serait difficile d'effectuer l'ensemble de ces opérations de transfert, aussi bien pour les services de la commune que pour les services de la trésorerie, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter le report du transfert de la comptabilité en nomenclature M57 en 2024.

Vote POUR à l'unanimité

5- Indemnités d'astreintes des agents techniques

Mathieu ANTOINE propose au conseil municipal d'attribuer une indemnité astreinte au tarif en vigueur – dimanches et jours fériés, travail entre 6h et 21h – tarif mentionné dans les délibérations n°10-07-2018 -1 et -2 (majoration horaire de 0.74 euros bruts par heure effective travaillée, fixée par l'arrêté du 19 août 1975) ainsi que par délibération n° 25-08-2021- 9 (majoration horaire de nuit 0.17cts), aux agents techniques et saisonniers (titulaires, stagiaires et contractuels) de la Commune pour la saison d'hiver 2021-2022, valable également pour le poste d'adjoint technique créé par délibération N°13-11-2018 – 6. Les astreintes prendront effet le 15 Novembre 2022 et ce jusqu'au 16 Avril 2023 inclus.

Vote Pour à l'unanimité

6- Projet d'intérêt général de diffusion de la culture scientifique astronomique

Mathieu ANTOINE rappelle que la Maison du Soleil et l'observatoire ont été construits et rénovés sous maîtrise d'ouvrage communal pour un montant total de 1, 5 millions d'euros.

La Maison du Soleil fonctionne en régie municipale depuis 2016. Elle accueille le grand public grâce à son espace scénographique tourné autour du soleil et des étoiles. Des animations sont proposées : visites libres, guidées, ateliers pour enfants, observations nocturnes (Astro 2000) en activités saisonnières.

L'observatoire de Saint Véran Paul Felenbok, situé à 2950 mètres d'altitude, rénové en 2015, accueille (outre les missions gérées par l'association Astro Queyras) le grand public, exclusivement du 01 juillet au 31 août, sous la responsabilité de l'association Saint Véran culture et développement dans le cadre d'une convention tripartite signée le 25 juin 2015. Ces deux outils sont d'une gestion fragile qu'il convient de réunir afin d'assurer l'ensemble des charges s'y rapportant.

Afin d'assurer un meilleur développement de ses activités, par une gestion optimisée et mutualisée, et une plus grande période d'activité, le Maire propose de rassembler ces deux outils dans un fonctionnement unique.

Le Maire propose, en attendant un audit sur la gouvernance, sollicité auprès de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), de rattacher le fonctionnement de l'observatoire pour le grand public à celui de la Maison du soleil en une régie unique.

Jean Pierre IMBERT regrette que le sujet n'ait pas été suffisamment discuté avant. Delphine MATHIEU trouve dommage de changer maintenant et surtout avant un éventuel audit.

Mathieu ANTOINE précise que les tensions entre les deux associations Astro Queyras et SVCD sont préjudiciables au bon fonctionnement de l'observatoire ;

Jacques ISNEL demande à Mathieu ANTOINE ce qu'il veut faire : celui-ci répond que la mise en régie pourrait être provisoire et que l'audit permettra à la commune de s'orienter vers un système de gouvernance le plus adapté.

Jean pierre IMBERT demande qui va payer l'audit : Mathieu ANTOINE répond qu'il sera pris en charge intégralement par les services de l'Etat.

Delphine MATHIEU trouve dommage d'écarter tous les bénévoles qui ont œuvré pour l'observatoire. Mathieu ANTOINE précise qu'il n'a jamais dénigré les bénévoles qui ont fait le maximum, mais que la gestion en régie permettra en synergie avec la Maison du Soleil d'assurer un meilleur développement et que l'action de SVCD ne doit pas se limiter à la gestion de l'observatoire.

Jean Pierre IMBERT aurait préféré privilégier SVCD qui sont des habitants plutôt que Astro Queyras qu'on ne connaît pas et qui ne paye rien. Mathieu ANTOINE répond que Astro Queyras Exploite l'observatoire et permet son bon fonctionnement. mais que sa participation financière est envisagée.

Mathieu ANTOINE accorde une suspension de séance.

Michel BEAUFILS pense que la régie municipale n'est pas la bonne solution de gouvernance. Mathieu ANTOINE répète que cette gouvernance pourrait être provisoire en attendant l'audit.

La suspension de séance est levée.

Vote POUR à la majorité de 6 voix pour et 3 voix contre (Jean Pierre IMBERT, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL.

7- Autorisation au maire à à résilier partiellement la convention tripartite de l'observatoire.

Mathieu ANTOINE propose de résilier partiellement la convention tripartite de l'observatoire signé le 25 juin 2015. Cette dénonciation ne concerne pour le moment que l'association Saint Véran culture et développement avec effet immédiat compte tenu de l'absence d'activité hivernale de la part de SVCD.

Vote à la majorité de 6 voix et 2 voix contre (Jean Pierre IMBERT et Jacques ISNEL Delphine MATHIEU ne prend pas part au vote étant Vice Présidente de SVCD)

10- Modification régie maison du Soleil

Mathieu ANTOINE propose d'étendre l'objet de la régie d'avance et de recettes de la Maison du Soleil pour l'encaissement des redevances et dépenses pour l'activité de l'observatoire.de Saint Véran -Paul Felenbok.

Vote Pour à la majorité de 6 voix et 3 voix contre (Jean Pierre IMBERT, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL.

11 Tarifs prestation Observatoire

Dans le cadre de l'extension de la régie de recettes et d'avance de la Maison du soleil, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les tarifs des prestations de l'observatoire aux tarifs de la Maison du soleil.

Les nuitées de découverte à l'observatoire : 95 euros

Nuitée sèche : 25 euros

Vote Pour à la majorité de 6 voix pour et 3 voix contre (Jean Pierre IMBERT, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL.

